

Solarisation du toit de la base sous-marine

Faire de Bordeaux une « ville solaire » en favorisant et multipliant les projets de production d'électricité à l'énergie photovoltaïque, est l'une des priorités de l'équipe municipale. Plusieurs bâtiments municipaux sont déjà équipés (écoles, piscines, etc.) la base sous-marine le sera aussi. En parallèle, la Ville encourage des projets d'envergure, comme la solarisation d'infrastructures routières. Elle incite désormais ses habitants et entreprises locales à présenter des demandes de pose de panneaux solaires sur les toitures.

Production d'électricité renouvelable

Pour répondre à ces enjeux environnementaux, la Ville propose une AOT autorisation d'occupation temporaire pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une ou plusieurs centrales photovoltaïques prioritairement en autoconsommation collective sur la toiture de la [base sous-marine](#), bâtiment remarquable dont le toit offre un grand potentiel.

Un schéma directeur d'aménagement et de programmation du toit de la base sous-marine a été élaboré, débouchant sur un appel à projet à la recherche d'un opérateur. L'objectif est de construire une centrale photovoltaïque de 9 200 m² dans un premier temps, sur 25 000 m² potentiellement exploitables.

Les candidats pourront proposer une durée souhaitée pour l'AOT qui ne pourra excéder 30 ans à compter de la mise en service. Le modèle économique envisagé est celui de la revente de l'énergie produite aux fournisseurs d'énergie.

L'offre s'adresse à tous types de porteurs de projets spécialisés dans la conception, la réalisation et l'exploitation maintenance de centrales photovoltaïques ; date limite de remise attendue pour le 19 avril 2024 à 12h.

[Appel à projet en téléchargement](#)

Passer de 3% à 41% en 6 ans

La Ville de Bordeaux a l'ambition d'atteindre d'ici 2 ans, 41% d'autonomie énergétique sur son patrimoine public, grâce à des plans de sobriété et de rénovation énergétique de ses équipements publics.

En complément du raccordement de la plupart de ses bâtiments aux réseaux de chaleur décarbonés, la Ville prévoit l'installation de 60 000 m² de panneaux photovoltaïques d'ici 2026.

Les objectifs énergétiques sur le patrimoine public :

- réduire de 25% les consommations d'énergie (tous secteurs et tous usages confondus) ;
- production d'électricité permettant une autoconsommation à hauteur de 25%
- achat d'électricité verte à hauteur de 100%
- réduction des consommations d'eau potable de 35%

Sur le patrimoine privé, 276 demandes d'autorisation d'installations de panneaux photovoltaïques ont été déposées à Bordeaux en 2023, c'est 7 fois plus qu'en 2020. Une dizaine de projets seulement n'étaient pas conformes et ont dû être refusés. Tous les autres ont été acceptés.